

Dispositif pour la rentrée scolaire 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19

Scénarios en fonction de la propagation du virus

4 septembre 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

I. Scénario de base pour la rentrée 2020-2021

Deux éléments transversaux:

Gouvernance	Mise en place d'un dispositif « <i>Covid-19 and Education</i> » afin de superviser la stratégie sanitaire dans le secteur de l'éducation et d'adapter au besoin les différentes mesures mises en place
Dépistage systématique	<ol style="list-style-type: none">1. Concentration sur les ménages avec enfants scolarisés2. Selon les situations, <i>testing</i> ciblé dans les régions et populations particulièrement affectées par la COVID-19, y inclus les populations scolaires: mise en place d'équipes d'intervention <i>testing</i> déployées dans les écoles et lycées

Mesures pour la rentrée 2020-2021:

1. Activités extrascolaires	Activités de jour autorisées au niveau de la classe à l'intérieur du pays auprès des prestataires qui disposent d'un concept sanitaire approprié. Port du masque recommandé.
2. Apprentissage à distance	Dispositif d'apprentissage à distance pour les personnes vulnérables (élèves et enseignants) et pour les classes mises en quarantaine. Matériel didactique mis à disposition sur schouldoheem.lu. Au choix du lycée: organisation du cycle supérieur d'après un modèle d'apprentissage en alternance (p. ex. une semaine sur deux en présentiel).
3. Fonctionnement des classes	Circulation limitée des élèves au sein de la salle de classe. Attribution à chaque élève d'une place fixe. Décalage des pauses de récréation.
4. Activités sportives	Reprise des cours d'éducation physique et de natation à la rentrée scolaire. Les activités extérieures sont privilégiées. Port obligatoire du masque (à partir de 6 ans) lorsque les élèves se rendent à la salle de sport ou à la piscine, dans les vestiaires et jusqu'au début des activités. Lavage des mains avant le début et à la fin des cours. Le port du masque n'est pas nécessaire pendant les efforts physiques.
5. Port du masque et distanciation physique	Port du masque obligatoire sur le chemin de l'école (transport compris) et à l'intérieur du bâtiment scolaire pour les élèves âgés de plus de 6 ans. Port du masque facultatif en classe et dans la cour de récréation pour l'enseignement fondamental. Port du masque obligatoire dans la cour de récréation pour l'enseignement secondaire. Au choix du lycée: port du masque obligatoire dans la salle de classe.
6. Règles sanitaires	Hygiène des mains renforcée (lavage avant le début des cours, après chaque pause, après avoir été aux toilettes, avant et après chaque repas). Éviter de se toucher (se saluer sans se serrer la main, etc.).
7. Matériel de protection supplémentaire	Mise à disposition au besoin d'écrans de protection, de masques chirurgicaux, de distributeurs de gel hydroalcoolique, de matériel signalétique.
8. Aération et ventilation	Aussi longtemps que les conditions météorologiques le permettent, ouverture permanente des fenêtres et portes. Pour les périodes de mauvais temps, aération répétée des salles de classes pendant la journée. Pour les systèmes de ventilation, basculer à 90% d'air frais. Adaptation de la tenue vestimentaire aux températures plus basses dans les salles de classe. Soit maintenir les fenêtres en position basculée ainsi que les portes des salles de classe ouvertes pendant la durée des cours, soit procéder à une ventilation par à-coups (fenêtres grandes ouvertes) pendant les cinq premières ou dernières minutes des cours. Les élèves sont sous surveillance lorsque les fenêtres sont grandes ouvertes.
9. Nettoyage	Nettoyage régulier des locaux sanitaires et des surfaces fréquemment touchées.
10. Aménagement du bâtiment	Réduction des contacts entre les membres de la communauté scolaire. Organisation des flux de circulation à l'intérieur du bâtiment.
11. Lieux de rencontre	Organisation du fonctionnement de la salle des professeurs, des bibliothèques, etc. Alternance des temps de récréation et utilisation maximale des cours de récréation. Réouverture des restaurants scolaires à la rentrée. Port du masque lorsque les élèves se rendent au restaurant scolaire jusqu'au moment où ils sont assis à table. Taille maximale d'un groupe par table :10 personnes. Lavage des mains avant et après le repas. Buffets en libre-service interdits. À l'enseignement secondaire, maintien en parallèle des <i>Frupstuten</i> : les élèves peuvent alors prendre leur repas dans leur salle de classe, mais sans dépasser 10 personnes dans la salle.

Apprentissages

Dispositif
sanitaire

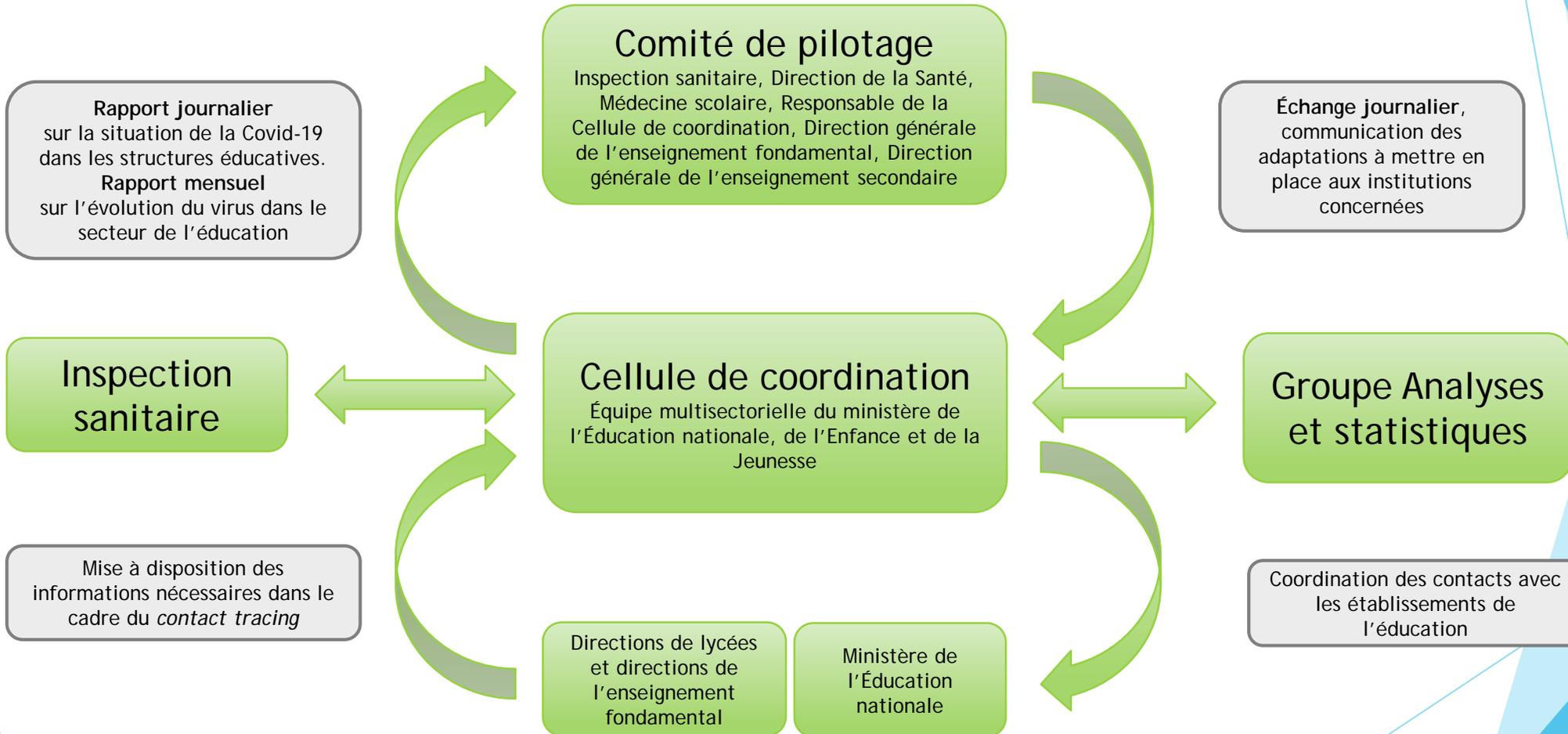
Infrastructures et bâtiments

12. Contacts entre adultes	Distanciation physique de 2 mètres ou port du masque obligatoire et généralisé pour les contacts entre adultes (enseignants, parents, personnes externes).
13. Élèves et enseignants montrant des symptômes grippaux	Les parents, les élèves et les enseignants seront sensibilisés à ne pas fréquenter l'école en cas de maladie. Les élèves et enseignants développant des symptômes évocateurs de la COVID-19 seront immédiatement appelés à quitter l'école et à consulter leur médecin. Doit rester à domicile et ne peut assister aux cours ni fréquenter la structure d'accueil toute personne qui est malade ou qui présente - au moins un des symptômes évocateurs de la COVID-19 suivants: fièvre; toux; difficultés respiratoires; douleur thoracique; perte de goût et/ d'odorat sans cause apparente. ou - au moins deux des symptômes aspécifiques suivants: douleurs musculaires; fatigue; rhinite (encombrement ou écoulement nasal); maux de gorge; maux de tête; perte d'appétit; diarrhée aqueuse.
14. Personnes vulnérables	La vulnérabilité est constatée par le médecin traitant et validée par le médecin du travail pour les professionnels. Un enseignement à distance est organisé pour les élèves vulnérables qui ne peuvent pas suivre les cours en présentiel.
15. Groupes dans les structures d'accueil	Taille limitée à 30 enfants.
16. Activités	Le plus de temps possible passé à l'extérieur.

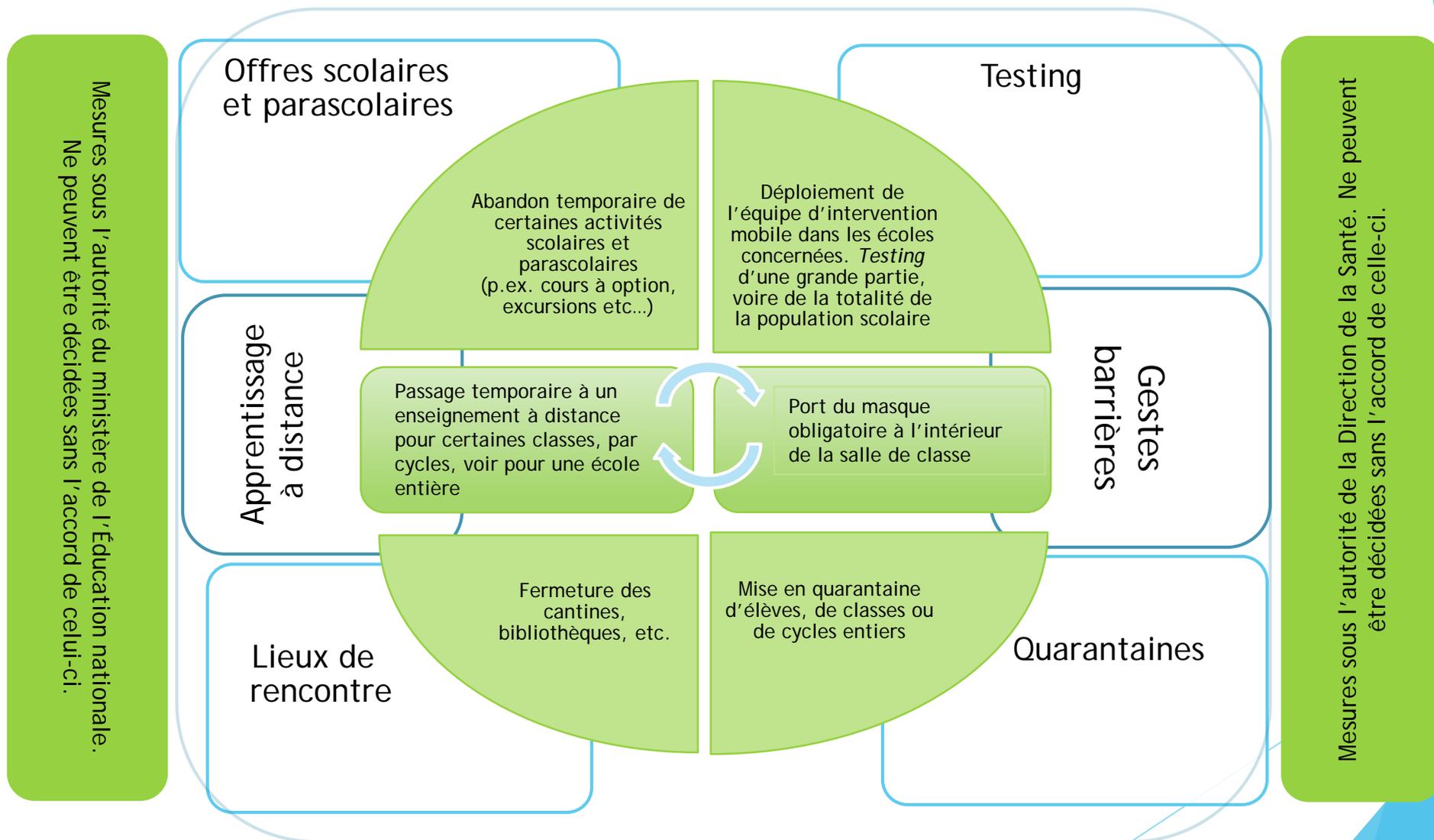
Communauté scolaire

Mesures
spécifiques
aux structures
d'accueil

Gouvernance « Covid-19 and Education »



Mesures que le Comité de pilotage peut prononcer selon les situations



II. Trois scénarios en fonction de la situation dans les écoles

Scénario 1: Cas isolé

Cas isolé dans une école qui peut être attribué à une source d'infection extérieure. L'enfant ou le jeune est identifié à travers une mesure *back-tracing* qui concerne son entourage (p.ex. famille).

- Le scénario de base reste en vigueur.
- Identification des contacts au sein de la population scolaire (*back-tracing*).
- **Port du masque obligatoire** dans la population concernée pendant les cinq jours qui suivent le dernier contact avec la personne positive et pendant la phase du *testing*.
- **Éloignement de la classe** dans la communauté scolaire. Éviter tout échange avec les autres classes.
- *Testing* de la population concernée dans le cadre du dispositif *back-tracing*.
- Pas de mise en quarantaine.

Scénario 2: Plusieurs cas positifs dans une classe

Plusieurs cas positifs sont identifiés dans une classe. Le lieu d'infection est identifiable et extérieur à l'école. L'infection a eu lieu lors d'activités entre amis (p.ex. fêtes ou autres activités récréatives) ou dans la famille.

- Le scénario de base reste en vigueur.
- Identification des contacts au sein de la population scolaire (*back-tracing*).
- Mise en quarantaine de la classe concernée.
- Selon la situation, l'enseignant est aussi mis en quarantaine et enseigne à distance ou continue à enseigner avec port d'un masque.
- *Testing* de la population concernée.

Scénario 3: Chaîne d'infection dans une école

Plusieurs cas positifs peuvent être reliés à une contamination au sein de la communauté scolaire d'une école.

- Basculement temporaire vers des mesures plus strictes.
- Mesures supplémentaires du dispositif renforcé prononcées par le Comité de pilotage "Covid-19 and Education" en fonction de la situation sanitaire.
- Identification des contacts au sein de la population scolaire (*back-tracing*).
- Mise en quarantaine des classes concernées.

Merci de votre attention.
Questions/Réponses

Informations sur www.men.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse